

Communiqué

Service de l'eau

Favoriser la consommation d'eau locale en subventionnant les fontaines à eau dans les établissements publics

La Ville de Lausanne souhaite promouvoir la consommation de l'eau du réseau d'eau potable lausannois dans les établissements publics. Elle subventionne désormais l'achat d'un appareil de refroidissement et/ou gazéification d'eau (fontaine à eau) branché sur le réseau communal. Le montant maximum de la subvention par établissement se monte à CHF 500.-. En contrepartie, le prix de la carafe est plafonné.

La subvention mise en place d'entente avec Gastro Lausanne est destinée à encourager les exploitant·e·s d'établissements publics lausannois à servir à leurs client·e·s l'eau du réseau communal.

Les établissements publics qui procèdent à l'achat d'une fontaine à eau branchée sur le réseau d'eau potable peuvent bénéficier d'un montant de CHF 500.- maximum. L'exploitant·e bénéficiaire de la subvention s'engage de son côté à proposer la carafe d'eau du réseau à un prix ne dépassant pas $\frac{2}{3}$ du prix de la boisson sans alcool la moins chère ou de l'eau minérale.

Ces subsides sont financés par le Fonds pour le développement durable de la Ville, jusqu'à concurrence de CHF 50'000.- maximum. La demande de subvention se fait auprès du Service de l'eau.

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Pierre-Antoine Hildbrand, conseiller municipal, directeur de la Sécurité et de l'économie, tél. +41 79 964 27 39**

Lausanne, le 16 février 2022

Le Service de l'eau fait partie de la Direction de la sécurité et de l'économie de la Ville de Lausanne. Il est le 3e distributeur de Suisse et gère l'ensemble du cycle de l'eau, dont l'évacuation et l'épuration. Il est certifié ISO 9001, ISO 14001 et ISO 22000. Son laboratoire est accrédité ISO 17025. Il a obtenu le label Solidarité eau suisse.